

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS  
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**13 SEPTEMBRE 2023**

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au lieu et à l'heure habituelle des séances, mercredi le 13 septembre 2023. Sont présents : Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie, Monique Gravel, Danick Harvey, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la Mairesse, madame Claire Gagnon.

**CONSTATATION DU QUORUM.**

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h.

**2023-09-01**

**2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.**

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour tel que rédigé.

**ORDRE DU JOUR**

- 1.** Constatation du quorum;
- 2.** Lecture et adoption du projet d'ordre du jour ;
- 3.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 août 2023 ;
- 4.** Approbation des comptes à payer (140 168,49 \$) ;
- 5.** Résolution – Nouvelle adresse des bureaux municipaux au 118 rue Principale;
- 6.** Avis de motion et dépôt du Projet de Règlement no 374 déterminant les modalités de publication des avis publics ;
- 7.** Aménagement des nouveaux bureaux municipaux – volet Informatique - Entériner l'achat d'un écran-tv et d'un support mural plat pour la salle de conférence - soumission 22-08-2023 d'Équipements GMM ;
- 8.** Aménagement des nouveaux bureaux municipaux – volet informatique - Entériner l'achat d'un module-conférence (pieuvre) - soumission 2023-08-30 d'Équipements GMM ;
- 9.** Aménagement des nouveaux bureaux municipaux – Volet informatique - Recommandation de paiement à InfoComm pour l'achat de la prise Ruckus et l'installation ;
- 10.** Aménagement des nouveaux bureaux municipaux – Volet informatique- Recommandation de paiement à Info Service Réseauteck pour l'achat d'un serveur ;
- 11.** Acceptation de l'offre de services de Sécuor pour l'installation de deux détecteurs de mouvement ;

12. Aménagement des nouveaux bureaux municipaux – Volet informatique - Autorisation de paiement – Cogéco connexion pour l'installation de la fibre optique ;
13. Autorisation de paiement pour le déménagement des bureaux municipaux ;
14. Aménagement des nouveaux bureaux municipaux – Recommandation de paiement pour les services professionnels en architecture (Décompte no 3)
15. Acceptation de l'offre de services de Service Canadien de serrures bancaires (SCSB) ;
16. Acceptation de l'offre de services 2023-08-14 de SPE Valeur assurable pour l'évaluation de bâtiments et d'équipements municipaux ;
17. Appel Contrat de l'entretien d'hiver des chemins 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 – Devis no 15030-00026 – Acceptation de la soumission de Thivierge Excavation Inc. au montant de 311 850 \$ avant taxes ;
18. Appel Contrat de l'entretien d'hiver des trottoirs 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 – Devis no 15030-00027 – Acceptation de la soumission de Thivierge excavation Inc. au montant de 72 000 \$ avant taxes ;
19. Travaux de voirie 2023 – Devis 15030-00028 – Acceptation de la soumission de E.J.D. Construction au montant de 38 772 \$ avant taxes;
20. TECQ- 2023 - Acceptation de l'offre de services professionnels de Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée (LEQ)– Contrôle de la qualité des matériaux ;
21. TECQ- 2023 – Acceptation de l'offre de services professionnels de monsieur Serge Landry, ingénieur chez ARPO Groupe conseils, pour les services de surveillance de bureau et de chantier;
22. Autorisation pour le dépôt d'une demande d'aide financière au MTQ dans le cadre du PAVL-Axe amélioration -Volet soutien – Asphaltage du chemin du Pied-des-Monts;
23. Autorisation de paiement dossier assurance dossier 231727
24. Autorisation de signature – Travaux d'arpentage visant le lot 6 197 382
25. Résolution – Accompagnement de 30 ICI (institutions, commerces et industries) dans l'amélioration de la collecte des matières organiques et recyclables.
26. Route des Montagnes - Autorisation au MTMD à procéder à l'installation de panneaux de signalisation sur le réseau municipal ;
27. Entériner la soumission 23002859 SQ 05000 de Veolia pour l'acquisition d'un colorimètre pour le chlore ;
28. Acceptation de la soumission 2023-08-29 – CGR procédé pour l'achat et l'installation d'un réservoir pour l'entreposage du chlore ;
29. L'Atelier S.S. - Entériner la réparation du Ford F-350
30. Résolution pour la formation des pompiers – Dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité Publique ;
31. Autorisation de paiement – travail dans le dossier Sécurité – élaboration de directives ;

32. Autorisation de paiement à Image-In Lettrage pour la réalisation de pancartes ;
33. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024-2028) – négociation entre les gouvernements du Québec et du Canada;
34. Mandat à Me Daniel Bouchard du Cabinet d'Avocats Lavery dans le dossier des collectes des matières résiduelles;
35. Renouvellement du financement du règlement d'emprunt numéro 236 ;
36. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 426 600 \$ qui sera réalisé le 20 septembre 2023-Règlement 236 ;
37. Achat de publicité dans le Charlevoisien – semaine municipale (10 au 16 septembre 2023 ;
38. Dons et commandites
  - a) Don à l'organisation des parents (OPP) de l'école Beau-Soleil – Disco Halloween du 28 octobre 2023 (345 \$)
39. Correspondance ;
40. Divers ;
41. Suivis des membres du conseil;
42. Période de questions;
43. Levée de la séance.

**2023-09-02**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 AOÛT 2023**

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 août 2023.

**2023-09-03**

**4. APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois d'août 2023 au montant de cent quarante mille cent soixante-huit dollars et quarante-neuf cents (140 168, 49 \$) présentés par la directrice générale et greffière-trésorière, sont acceptés et payés.

**2023-09-04**

**5. RÉOLUTION – NOUVELLE ADRESSE DES BUREAUX MUNICIPAUX AU 118, RUE PRINCIPALE**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a procédé à l'aménagement des nouveaux bureaux municipaux au 118, rue Principale ;

**ATTENDU QUE** les bureaux municipaux sont opérationnels depuis le 5 septembre 2023 et qu'il y a lieu d'officialiser la nouvelle adresse au 118 rue Principale en remplacement du 119 rue Principale;

**ATTENDU QUE** le bâtiment situé au 119 rue Principale est toujours un bâtiment municipal qui abrite le garage municipal et le département du services de protection incendie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal officialise la nouvelle adresse des bureaux municipaux au 118 rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs ;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents afférents.

**2023-09-05**

**6. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 374 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

Monsieur James Dufour, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera soumis à l'adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 374 ayant pour objet les modalités de publication des avis public;
- dépose le projet du règlement numéro 374 intitulé *Règlement numéro 374 concernant les modalités de publication des avis publics.*

**2023-09-06**

**7. AMÉNAGEMENT DES NOUVEAUX BUREAUX MUNICIPAUX – VOLET INFORMATIQUE – ENTÉRINER L'ACHAT D'UN ÉCRAN-TV ET D'UN SUPPORT MURAL PLAT PUR LA SALLE DE CONFÉRENCE- SOUMISSION 22-08-2023 D'ÉQUIPEMENTS GMM**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs procède à l'aménagement des nouveaux bureaux municipaux au 118, rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire bonifier ses équipements informatiques dans le cadre de ces aménagements ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'optimiser la salle de conférence en la dotant d'un écran-TV et d'un support mural pour les présentations ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une soumission 22-08-2023 pour un écran-TV d'Équipements GMM au montant de 1099,99 \$ plus les Éco-Frais de 13,75 \$ avant taxes ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu la soumission pour un support mural plat d'Équipements GMM au montant de 79,99 \$ avant taxes ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil entérine l'achat d'un écran-TV pour la salle de conférence d'Équipements GMM (soumission 22-08-2023) au montant de 1099,99 \$ plus les Éco-Frais de 13,75 \$ avant taxes ;

**QUE** le Conseil entérine l'achat d'un support mural plat pour la salle de conférence d'Équipements GMM (soumission 22-08-2023) au montant de 79,99 \$ avant taxes ;

**QUE** le Conseil autorise à ce que les dépenses soient affectées au fonds de roulement de la municipalité.

**2023-09-07**

**8. AMÉNAGEMENT DES NOUVEAUX BUREAUX MUNICIPAUX – VOLET INFORMATIQUE – ENTÉRINER L'ACHAT D'UN MODULE CONFÉRENCE (PIEVRE) – SOUMISSION 2023-08-30 D'ÉQUIPEMENTS GMM**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs procède à l'aménagement des nouveaux bureaux municipaux au 118, rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire bonifier ses équipements dans le cadre de ces aménagements ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'optimiser la salle de conférence en la dotant d'un module conférence (pieuvre) pour les appels conférence ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une soumission 2023-08-30 d'Équipements GMM pour un module conférence (pieuvre) au montant de 849,99 \$ avant taxes ;

**ATTENDU QUE** la soumission exclut la programmation de l'équipement ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil entérine l'achat d'un module conférence (pieuvre) pour la salle de conférence d'Équipements GMM (soumission 30-08-2023) excluant la programmation de l'équipement au montant de 849,99 \$ avant taxes ;

**QUE** le Conseil autorise à ce que les dépenses soient affectées au fonds de roulement de la municipalité.

**2023-09-08**

**9. AMÉNAGEMENT DES NOUVEAUX BUREAUX MUNICIPAUX – VOLET INFORMATIQUE –**

**RECOMMANDATION DE PAIEMENT À  
INFOCOMM POUR L'ACHAT DE LA PRISE  
RUCKUS ET L'INSTALLATION**

**ATTENDU QU'**en vertu de la résolution 2023-06-14 la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement (facture 757) de Services Info-Comm pour les travaux de téléphonie visant la prise («switch Ruckus») incluant la configuration et l'installation au montant de 4 919,97 \$ avant taxes ;

**ATTENDU QUE** ces acquisitions s'inscrivent dans le cadre de l'aménagement des nouveaux bureaux municipaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil autorise le paiement, tel que recommandé à Services Info-Comm au montant de 4 919,97 \$ avant taxes à ;

**QUE** le Conseil autorise à ce que les dépenses soient affectées au fonds de roulement de la municipalité.

**2023-09-09**

**10. AMÉNAGEMENT DES NOUVEAUX BUREAUX  
MUNICIPAUX – VOLET INFORMATIQUE –  
RECOMMANDATION DE PAIEMENT À INFO  
RÉSEAUTECK POUR L'ACHAT D'UN SERVEUR**

**ATTENDU QU'**en vertu de la résolution 2023-06-15 la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement (facture 1026) pour l'achat et l'installation d'un serveur par Info Réseauteck au montant de 13 433,00 \$ avant taxes ;

**ATTENDU QUE** ces acquisitions s'inscrivent dans le cadre de l'aménagement des nouveaux bureaux municipaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil autorise le paiement, tel que recommandé à Info Réseauteck au montant de 13 433,00 \$ avant taxes ;

**QUE** le Conseil autorise à ce que les dépenses soient affectées au fonds de roulement de la municipalité.

**2023-09-10**

**11. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE  
SÉCUOR POUR L'INSTALLATION DE DEUX  
DÉTECTEURS DE MOUVEMENT**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs procède à l'aménagement des nouveaux bureaux municipaux au 118, rue Principale à Saint-Aimé-des-Lacs;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire bonifier ses équipements dans le cadre de ces aménagements et d'assurer une optimisation accrue des mesures de sécurité ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une soumission 2023-05-15 (9839-V2) de Sécuor pour une offre de services visant l'installation de 2 détecteurs de mouvement incluant la main-d'œuvre au montant de 666,74 \$ avant taxes ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil accepte la soumission no 2023-05-15 (9839-V2) de Sécuor pour une offre de services visant l'installation de 2 détecteurs de mouvement incluant la main-d'œuvre au montant de 666,74 \$ avant taxes;

**2023-09-11**

**12. AMÉNAGEMENT DES NOUVEAUX BUREAUX MUNICIPAUX – VOLET INFORMATIQUE – AUTORISATION DE PAIEMENT – COGÉCO CONNEXION POUR L'INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE**

Le conseiller Monsieur Danick Harvey annonce son intérêt et quitte la salle à 19 h13.

**ATTENDU QUE** le Conseil a autorisé l'acceptation de la soumission (PART23-014) du 28 avril 2023 de Cogéco pour le raccordement du bâtiment municipal du 118 rue Principale, à la fibre optique au montant de 1 551,47 \$ (résolution 2023-05-14) ;

**ATTENDU QUE** lors des travaux la coordination avec Info Comm a nécessité des modifications à l'installation prévue dans la soumission de Cogéco;

**ATTENDU QUE** ces modification ont eu pour conséquence d'engendrer des frais supplémentaires ;

**ATTENDU QUE** ces coûts supplémentaires se sont traduits par une facturation totale de 2 636,74 \$ avant taxes ;

**ATTENDU QUE** ces acquisitions s'inscrivent dans le cadre de l'aménagement des nouveaux bureaux municipaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil autorise le paiement de la facture (CINV-2023-005773) de Cogéco pour le travail de connexion de la fibre option pour le bâtiment situé au 118 rue Principal, au montant de 2 636,74 \$ avant taxes ;

**QUE** le Conseil autorise à ce que les dépenses soient affectées au surplus accumulé non affecté.

Le conseiller Monsieur Danick Harvey reprend son siège à 19 h 14.

**2023-09-12**

**13. AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE DÉMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX**

**ATTENDU QU'**en vertu de la résolution 2023-08-07 la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement (facture 11271) pour le service de déménagement exécuté par Déménagement Pro au montant de 520 \$ avant taxes ;

**ATTENDU QUE** ces frais s'inscrivent dans le cadre de l'aménagement des nouveaux bureaux municipaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil autorise le paiement, tel que recommandé à Déménagement Pro Info au montant de 520 \$ avant taxes ;

**2023-09-13**

**14. AMÉNAGEMENT DES NOUVEAUX BUREAUX MUNICIPAUX – RECOMMANDATION DE PAIEMENT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE (DÉCOMPTE NO 3)**

**ATTENDU QUE** le conseil a adopté la résolution 2022-10-23 visant l'acceptation de l'offre de services professionnels en architecture de monsieur Yann Daigle, architecte, de la firme d'architecture RSA/RCHITECTES au montant de 23 600 \$ (montant estimé des honoraires à tarif horaire) avant taxes excluant les débours;

**ATTENDU QUE** les services professionnels en architecture comprennent la conception des plans et devis ainsi que la surveillance du chantier tel que décrits dans l'offre de service (202210-Y02) et visant les travaux d'aménagement des nouveaux bureaux municipaux;

**ATTENDU QU'**en vertu de la résolution 2022-10-23 la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement (03) pour les travaux professionnels en architecture visant la confection des plans et devis de l'appel d'offres et de supervision pour les travaux d'aménagement des nouveaux bureaux municipaux au montant de 1 686,94 \$ avant taxes pour la période se terminant le 2023-08-31;

**ATTENDU QUE** ces travaux professionnels s'inscrivent dans le cadre de l'aménagement des nouveaux bureaux municipaux;

**ATTENDU QUE** ces travaux d'aménagement des nouveaux bureaux sont admissibles distinctement aux seuils minimal d'immobilisations des infrastructures municipales dans le cadre de la TECQ 2019-2024

ainsi qu'aux travaux admissibles dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) selon les sommes disponibles ;

**ATTENDU QUE** les redditions de compte relativement à ces programmes présenteront les montants attribués pour les travaux se rapportant au seuil minimal d'immobilisations des infrastructures municipales de la TECQ 2019-2024 et les montants attribués pour les travaux se rapportant au volet PRABAM distinctement et selon les sommes disponibles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil autorise le paiement, tel que recommandé au montant de 1 686,94 \$ avant taxes

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents afférents.

#### **2023-09-14**

#### **15. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE SERVICE CANADIEN DE SERRURES BANCAIRES (SCSB)**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'acceptation de la soumission 2023-08-29 du Service canadien de serrures bancaires Ltée (SCSB) au montant de 264,31 \$ avant taxes pour les services de changement de chiffres sur une serrure de combinaison au 118 rue Principale.

#### **2023-09-15**

#### **16. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES 2023-08-14 DE SPE VALEUR ASSURABLE POUR L'ÉVALUATION DE BÂTIEMENTS ET D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX**

Sur proposition de Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'acceptation de la proposition de services 2023-08-14 de SPE Valeur assurable pour l'évaluation de bâtiments et d'équipements municipaux selon les modalités énoncées dans la proposition soient notamment :

- évaluation de bâtiments 5005 \$
- équipements procédé et contenu 5 950 \$
- véhicules 1 300 \$

Tous les tarifs n'inclut pas les taxes.

#### **2023-09-16**

#### **17. CONTRAT DE L'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 – DEVIS NO 15030-0026 – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE THIVIERGE EXCAVATION INC. AU MONTANT DE 311 850 \$ AVANT TAXES**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs est allée en soumission publique sur SEAO (résolution 2023-08-08) pour l'entretien d'hiver des chemins 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 (devis no 15030-0026) ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu les deux (2) soumissions suivantes :

- Thivierge excavation Inc. au montant de 311 850 \$ avant taxes (358 549,53 \$ incluant les taxes) pour l'entretien d'hiver des chemins 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 (3 ans) ;
- Da. Re. L. excavation au montant de 456 000 \$ avant taxes (524 286 \$ incluant les taxes) pour l'entretien d'hiver des chemins 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 (3 ans) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil octroie le contrat à Thivierge Excavation Inc. pour l'entretien d'hiver des chemins 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 (3 ans) au montant de 311 850 \$ avant taxes (358 549,53 \$ avec taxes) ;

**QUE** le conseil autorise madame la mairesse, Claire Gagnon ainsi que madame Lise Lapointe, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents afférents.

**2023-09-17**

**18. CONTRAT DE L'ENTRETIEN D'HIVER DES TROTTOIRS 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 – DEVIS NO 15030-0027 – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE THIVIERGE EXCAVATION INC. AU MONTANT DE 72 000 \$ AVANT TAXES**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs est allée en invitation à soumission sur SEAO (résolution 2023-08-09) pour l'entretien d'hiver des trottoirs 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 (devis no 15030-0027) auprès de deux (2) entrepreneures;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu les deux (2) soumissions suivantes :

- Thivierge excavation Inc. au montant de 72 000 \$ avant taxes (82 782 \$ incluant les taxes) pour l'entretien d'hiver des trottoirs 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 (3 ans) ;
- Da. Re. L. excavation au montant de 75 000 \$ avant taxes (86 231,25 \$ incluant les taxes) pour l'entretien d'hiver des trottoirs 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 (3 ans) ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil octroie le contrat à Thivierge Excavation Inc. pour l'entretien d'hiver des trottoirs 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 (3 ans) au montant de 72 000 \$ avant taxes (82 782 \$ avec taxes) ;

**QUE** le conseil autorise madame la mairesse, Claire Gagnon ainsi que madame Lise Lapointe, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents afférents.

**2023-09-18**

**19. TRAVAUX DE VOIRIE 2023 – DEVIS 15030-00028 – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE E.J.D. CONSTRUCTION AU MONTANT DE 38 772 \$ avant les taxes**

**ATTENDU QUE** la municipalité a lancé un appel d'offres sur invitations (devis 15030-00028) visant des travaux de voiries pour l'année 2023 (résolution 2023-08-10);

**ATTENDU QUE** les soumissions reçues sont les suivantes :

- EJD Construction Inc au montant de 38 772 \$ \$ avant les taxes (44 578,10 \$ incluant les taxes) ;
- DA. RE. L. Excavation inc. au montant de 43 565 \$ avant les taxes (50 088,85 \$ incluant les taxes );

**ATTENDU QUE** la plus basse soumission conforme a été soumise par EJD Construction au montant de 38 772 \$ avant taxes (44 578,10 \$);

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été reçues dans les délais fixés;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été ouvertes publiquement et que les noms des soumissionnaires ainsi que les prix ont été déclarés à haute voix lors de l'ouverture du 13 septembre 2023 à 11h00;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, accepte la soumission de EJD Construction au montant de 38 772 \$ avant les taxes et ce, pour l'exécution des travaux de voiries pour 2023.

**QUE** Madame Claire Gagnon, mairesse, et Madame Lise Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière, soient mandatées à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tous les documents relatifs à ce contrat.

**2023-09-19**

**20. TECQ 2023 – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC Ltée (LEQ) – CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs est allée en demande de prix pour des services professionnels auprès de trois (3)

entreprises pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux visant la réfection du réseau d'aqueduc de la rue Thivierge – TECQ-Devis N/Réf. 020071-02;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu qu'une seule offre puisqu'une entreprise s'est prévaluée de déposer de soumission alors que deux entreprises ont été invitées;

**ATTENDU QUE** suite à cette démarche, la Municipalité a reçu la soumission suivante :

- LEQ : 31 850,00 \$
- Englobe : n'a pas déposé de soumission

**ATTENDU QUE** suite à l'analyse de la soumission reçue, Laboratoire d'Expertises de Québec Ltée est le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 31 850 \$ avant taxes;

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil accepte la soumission de Laboratoire d'Expertises de Québec (LEQ) étant le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 31 850 \$ \$ avant taxes pour les services professionnels visant le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux visant la réfection du réseau d'aqueduc de la rue Thivierge – TECQ-Devis N/Réf. 020071-02.

**2023-09-20**

**21. TECQ 2023 (N/Réf 020071-02) – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE MONSIEUR SERGE LANDRY, INGÉNIEUR CHEZ ARPO GROUPE CONSEIL, POUR LES SERVICES DE SURVEILLANCE DE BUREAU ET DE CHANTIER**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs veut procéder à la réalisation des travaux visant la réfection du réseau d'aqueduc de la rue Thivierge ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une offre de services de monsieur Serge Landry d'ARPO Groupe conseil pour la surveillance des travaux visant la réfection du réseau d'aqueduc de la rue Thivierge à Saint-Aimé-des-Lacs au montant de 30 900 \$ avant les taxes;

**ATTENDU QUE** l'offre de services vise deux volets soient : la surveillance de bureau ainsi que la surveillance chantier tel que décrit dans la proposition de services professionnels

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil autorise l'acceptation de l'offre de services professionnels d'ARPO Groupe conseil au montant de 30 900 \$ avant les taxes pour la surveillance des travaux visant la réfection du réseau d'aqueduc de la rue Thivierge ;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, Lise Lapointe, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de services.

**2023-09-21**

**22. AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MTQ DANS LE CADRE DU PAVL – AXE AMÉLIORATION – VOLET SOUTIEN – ASPHALTAGE DU CHEMIN DU PIED-DES-MONTS**

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise madame Lise Lapointe, directrice générale de la municipalité à signer cette demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Rémi Simard et unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Aimé-des-Lacs autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports.

**2023-09-22**

**23. AUTORISATION DE PAIEMENT DOSSIER ASSURANCE DOSSIER 231727**

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement tel que présenté au Conseil dans le dossier d'assurance no 231727.

**2023-09-23**

**24. AUTORISATION DE SIGNATURE – TRAVAUX D'ARPENTAGE VISANT LE LOT 6 197 382**

**ATTENDU QU'**en vertu de la résolution 2023-06-08 le Conseil a autorisé l'acceptation de la soumission pour un mandat de services

professionnels en arpentage de l'arpenteur géomètre Sylvain-Marc Bélanger visant le lot 6 197 382 au montant de 2 2275 \$ avant taxes ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à la signature du document en lien à ce mandat de services professionnels ;

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé par Monsieur Danick Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil autorise madame la Mairesse, Claire Gagnon ainsi que la directrice générale, Lise Lapointe, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents afférents.

**2023-09-24**

**25.       RÉSOLUTION – ACCOMPAGNEMENT DE 30 ICI (INSTITUTIONS, COMMERCES ET INDUSTRIES) DANS L'AMÉLIORATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES ET RECYCLABLES**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Baie-Sainte-Catherine, Clermont, Notre Dame-des-Monts, La Malbaie, Saint-Aimé-des-Lacs, Saint- Irénée et Saint-Siméon désirent présenter un projet d'accompagnement de 30 ICI (Institutions, Commerces et Industries) dans l'amélioration de la collecte des matières organiques et recyclables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le Conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs s'engage à participer au projet d'accompagnement de 30 ICI (Institution, Commerces et Industries) dans l'amélioration de la collecte des matières organiques et recyclables de la MRC de Charlevoix-Est et à assurer une partie des coûts ;
- Le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralités;
- Le Conseil nomme la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est organisme responsable du projet.

**2023-09-25**

**26.       ROUTE DES MONTAGNES – AUTORISATION AU MTMD À PRODÉDER À L'INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION SUR LE RÉSEAU MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a participé au projet des haltes de la Route des Montagnes ;

**ATTENDU QUE** le ministère du Tourisme recommande d'ajouter de la signalisation pour indiquer l'existence des bornes d'information comprenant les panneaux avec carte décrivant la municipalité et accessible dans lesdites haltes de la Route des Montagnes ;

**ATTENDU QUE** le Conseil est favorable à l'installation de la signalisation sur le réseau municipal afin d'optimiser la visibilité de la halte routière pour les visiteurs et la population locale ;

**ATTENDU QU'**il n'y a pas de frais pour l'acquisition de la signalisation et que le ministère du Tourisme coordonnera le suivi avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'installation de celle-ci;

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil autorise le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTDM) à procéder à l'installation de panneaux de signalisations sur le réseau municipal selon les modalités ci-haut mentionnés.

**2023-09-26**

**27. ENTÉRINER LA SOUMISSION 23002859 SQ 05000 DE VEOLIA POUR L'ACQUISITION D'UN COLORIMÈTRE POUR LE CHLORE**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la soumission 23002859 SQ 05000 de Veolia et de procéder à l'acquisition d'un colorimètre pour le chlore au montant de 980,16 \$ avant taxes.

**2023-09-27**

**28. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION 2023-08-29 – CGR PROCÉDÉ POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN RÉSERVOIR POUR L'ENTREPOSAGE DU CHLORE**

Sur proposition de Monsieur Rémi Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'acceptation de la soumission 2023-08-29 de CGR Procédé pour l'achat et l'installation d'un réservoir pour l'entreposage du chlore au montant de 350 \$ avant taxes.

**2023-09-28**

**29. L'ATELIER S.S. – ENTÉRINER LA RÉPARATION DU FORD F-350**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la réparation du Ford F-350 exécuté par l'Atelier S.S. et d'autoriser le paiement de la facture no 13735 au montant de 2 303,32 \$ avant taxes.

**2023-09-29**

**30. RÉSOLUTION POUR LA FORMATION DES  
POMPIERS – DÉPÔT D’UNE DEMANDE D’AIDE  
FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ  
PUBLIQUE**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d’un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d’assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s’inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d’équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d’urgence;

**ATTENDU QU’**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu’il a été reconduit en 2019;

**ATTENDU QUE** ce Programme a pour objectif principal d’apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d’un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d’urgence;

**ATTENDU QUE** ce Programme vise également à favoriser l’acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire bénéficier de l’aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs prévoit la formation d’un (1) pompier pour le programme Pompier I et/ou de 0 pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d’urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l’intermédiaire de la MRC de Charlevoix-Est en conformité avec l’article 6 du Programme.

**PAR CONSÉQUENT** Il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu de présenter une demande d’aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Charlevoix-Est.

**2023-09-30**

**31. AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAIL DANS  
LE DOSSIER SÉCURITÉ – ÉLABORATION DE  
DIRECTIVES**

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser le paiement de la facture 230130 à la Ville de Clermont pour le travail effectué dans le dossier sécurité au montant de

1 962,61 \$ (représentant le 1/3 de la facture globale partagée entre Notre-Dame-des-Monts et Clermont)

**2023-09-31**

**32. AUTORISATION DE PAIEMENT À IMAGE-IN LETTRAGE POUR LA RÉALISATION DE PANCARTES**

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture 790 à Image-In Lettrage Pour la production d'affiches au montant de 292.34 \$.

**2023-09-32**

**33. RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024-2028) – NÉGOCIATION ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA**

**ATTENDU QUE** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ pour la période 2024-2028;

**ATTENDU QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

**ATTENDU QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**ATTENDU QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

**ATTENDU QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

**ATTENDU** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

**ATTENDU QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**ATTENDU QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget ;

**ATTENDU QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

**PAR CONSÉQUENT** il est proposé par Madame Monique Gravel et unanimement résolu :

**QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028);
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme; ,
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

**DE TRANSMETTRE** copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser et à la Fédération canadienne des municipalités.

**QUE** cette résolution soit envoyée aux intervenants concernés.

**2023-09-33**

**34. MANDAT À M<sup>e</sup> DANIEL BOUCHARD DU CABINET D'AVOCATS LAVERY DANS LE DOSSIER DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de donner un mandat à M<sup>e</sup> Daniel Bouchard de firme Lavery Avocats pour la rédaction d'un avis juridique afin de clarifier les règles qui régissent l'exercice de la compétence relative aux collectes des matières résiduelles ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil mandate M<sup>e</sup> Daniel Bouchard, de la firme Lavery Avocats pour la rédaction d'un avis juridique afin de clarifier les règles qui régissent l'exercice de la compétence relative aux collectes des matières résiduelles;

**QUE** madame Lise Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière, soit et est autorisée, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tout document si nécessaire au suivi du dossier.

**2023-09-34**

**35. RENOUVELLEMENT DU FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 236;**

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	13 septembre 2023	Nombre de Soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance Moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec		
Montant :	426 600 \$		20 septembre 2023

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 20 septembre 2023, au montant de 426 600 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

<b>1- BANQUE ROYALE DU CANADA</b>				
34 400 \$		5,58000 %		2024
35 300 \$		5,58000 %		2025
37 000 \$		5,58000 %		2026
39 100 \$		5,58000 %		2027
281 800 \$	Prix 100,00000 \$	5,58000 %	Coût réel : 5,58000 %	2028

<b>2- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.</b>				
33 400 \$		5,60000 %		2024
35 300 \$		5,40000 %		2025
37 000 \$		5,25000 %		2026
39 100 \$		5,25000 %		2027
281 800 \$	Prix 98,35900 \$	5,10000 %	Coût réel : 5,59738 %	2028

<b>3- CD DE CHARLEVOIX-EST.</b>				
---------------------------------	--	--	--	--

33 400 \$		5,67000 %		2024
35 300 \$		5,67000 %		2025
37 000 \$		5,67000 %		2026
39 100 \$		5,67000 %		2027
281 800 \$	Prix 100,00000 \$	5,67000 %	Coût réel : 5,67000 %	2028

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme **BANQUE ROYALE DU CANADA** est la plus avantageuse;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs accepte l'offre qui lui est faite de **BANQUE ROYALE DU CANADA** pour son emprunt par billets en date du 20 septembre 2023 au montant de 426 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 236. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**QUE** madame Claire Gagnon, Mairesse, et madame Lise Lapointe, directrice-générale et greffière-trésorière, sont mandatées à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tous les documents relatifs aux présentes.

**2023-09-35**

**36. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 426 600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 20 SEPTEMBRE 2023 – RÈGEMENT 236**

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs souhaite emprunter par billets pour un montant total de 426 600 \$ qui sera réalisé le 20 septembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
236	426 600 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 236, la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

**QUE** les billets seront datés du 20 septembre 2023;

**QUE** les intérêts seront payables semi annuellement, le 20 mars et le 20 septembre de chaque année;

**QUE** les billets seront signés par la mairesse et la greffière-trésorière;

**QUE** les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2024.</b>	<b>33 400 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>35 300 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>37 000 \$</b>	
<b>2027.</b>	<b>39 100 \$</b>	
<b>2028.</b>	<b>41 100 \$</b>	<b>(à payer en 2028)</b>
<b>2028.</b>	<b>240 700 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QU'**en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 236 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 septembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### **2023-09-36**

#### **37. ACHAT DE PUBLICITÉ DANS LE CHARLEVOISIEN – SEMAINE MUNICIPALE (10 AU 16 SEPTEMBRE 2023)**

Sur proposition de Madame Monique Gravel et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de publicité d'un quart ¼ de page dans le Charlevoisien pour la semaine municipale qui se tiendra du 10 au 16 septembre 2023 au montant de 350 \$ avant taxes.

#### **2023-09-37**

#### **38. DONS ET COMMANDITES**

##### **a) Don à l'organisation des parents (OPP) de l'école Beau-Soleil – Disco Halloween du 28 octobre 2023 (345 \$)**

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un don de 345 \$ à l'organisation des parents (OPP) de l'école Beau-Soleil dans le cadre de la Disco Halloween qui se tiendra le 28 octobre 2023.

#### **42. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires. La période débute à 19 h 59 et se termine à 20 h 12.

**2023-09-38**

#### **43. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 20 h 12

**MAIRESSE**

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

**En signant le procès-verbal du 13 septembre 2023, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.**